

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

**COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**Des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mille dix huit  
Le 29 novembre 2018 à 20h30  
Le Conseil Municipal de la commune de LA SURE EN CHARTREUSE  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale  
datée du 23 novembre 2018.  
Sous la présidence de Virginie Rivière, maire de LA SURE EN  
CHARTREUSE. Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 22

**Ouverture de la séance à 20h30**

**Étaient présents :**

Mesdames : Virginie RIVIÈRE, Anne-Marie GENÈVE, Anne STUNAUULT, Florence  
VIALI, Pascale BAUD, Sophie LELEU

Messieurs : Michel ALEX, Ludovic CHARPENAY, Jean-Luc DELPHIN, Jean-François  
GENÈVE, Rolland GUILLAUD, Roger PELLERIN, Albin RIBEIRO, Jean VEDEL,  
Edouard GENÈVE, Jean-Christophe LEVEQUE

**Pouvoirs :**

Jérôme AUBRETON donne pouvoir à Anne-Marie GENÈVE  
Charlotte PORTZERT donne pouvoir à Florence VIALI  
Gauthier FOURNEL donne pouvoir à Jean-Luc DELPHIN  
Fabrice BERNARD-GUELLE donne pouvoir à Virginie RIVIERE

**Absents :**

Anne-Catherine MALLON  
Stéphane BUGNON

Virginie RIVIERE vérifie et confirme que le quorum est atteint

Secrétaire de séance : Jean-François GENÈVE voté à l'unanimité

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

**ORDRE DU JOUR :**

**1 - Présentation du projet d'agrandissement du centre Henri Bazire**

**2 – Décision modificative n °3**

**3 - SEDI - Travaux sur réseau France Télécom**

**4 - SEDI - Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité**

**5 - SEDI - Travaux sur réseau d'éclairage public**

**6 - Contrat de maintenance informatique**

**7 - Classement de la voirie communale**

*Changement d'ordre du jour :*

*rajout d'un point n°8 : Frais de scolarité Ecole St Joseph de Rivière 2017/2018*

**9 - Points divers**

**Objet :**

**41-2018 Présentation du projet d'agrandissement du centre Henri Bazire**

Genèse du dossier :

Réflexions ayant permis de construire le dossier :

- Concentrer les activités de soin au niveau d'un bâtiment unique
- Amélioration de la prise en charge des patients au niveau du plateau technique e kiné
- Amélioration des conditions de travail des salariés
- Demande Agence Régionale de Santé : création d'un hôpital de jour (ambulatoire) : Patients moins lourds que ceux accueillis aujourd'hui mais avec des difficultés respiratoires
- Prise en charge de patient « mucoviscidose »
- Pérennité de l'établissement sur les années à venir, donc possibilité de se projeter
- Centre expert « réhabilitation respiratoire »
- 70 places autorisées, actuellement = 61 patients
- 2008 : derniers gros travaux, ok autofinancement (pas de financement ARS)
  
- Surface utile : 485 m2
- Surface plancher : 650 m2
- Dépôt PC : fin janvier 2019
  - Début travaux : fin septembre 2019
- Budget : 1,4 M € H.T.
- Ok autofinancement (pas de financement ARS)

Lecture par Annie GENEVE d'un message du docteur LOUIS, ancien directeur du centre BAZIRE :

C'est une bonne chose, et au moment où on parle de vie sans trop de pollution en dehors des grandes villes cela me paraît un beau projet

Les statistiques de pollution nous imposent ce bon sens même si nous n'aurons aucune subvention pour ce programme

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

**Objet :**  
**42-2018 *Décision modificative n°3***

⇒ ***Dossier préparé par Jean-Christophe LEVEQUE***

	INVESTISSEMENT					
	DIMINUTION DE CREDIT		AUGMENTATION DE CREDIT			
VOIRIE	2313/20	2710,96	400	2184/34	RIDEAUX ECOLES	
MTL	2284/22	2000	104	2184/22	MTL MOBILIER	
MAIRIE	2183/11	627,1	1978,2	2188/22	MTL INSTALLATION	
MAIRIE	2184/11	6715,94	2250	2181/22	REGULATION CHAUFFAGES	
ECOLE	2281	400	378,76	2181/11	MAIRIE	
		0	27,48	2188/11	MAIRIE	
		0	7315,56	2313/11	MAIRIE	
		12454	12454			
	FONCTIONNEMENT					
	AUGMENTATION DE RECETTES		AUGMENTATION DE DEPENSES			
DROIT MUT	7381	1386	1386	739223	FPIC	

Le compte (739223) sur lequel est enregistré le FPIC, est un compte de recette.

⇒ **Voté à l'unanimité**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

**Objet :**

**43-2018 SEDI – Travaux sur réseau France Télécom**

Proposition de délibération :

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **38 729 €**

Le montant total des financements externes s'élèvent à : **13 778 €**

La participation aux frais du SEDI s'élève à : **1 315 €**

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **23 636 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

**LE CONSEIL**, entendu cet exposé,

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **38 729 €**

Financements externes : **13 778 €**

**Participation prévisionnelle : 24 951 €**  
(frais SEDI + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de :

**23 636 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

**\* IMPORTANT : rayer les mentions inutiles**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE (LE PRESIDENT)

⇒ **Somme finale à déboursier par la commune : 24 951 €**

⇒ **Voté à l'unanimité**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

**Objet :**

**44-2018 SEDI – Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité**

Proposition de délibération :

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : COMMUNE  
SURE EN CHARTREUSE (LA)  
Affaire n° 17-002-407  
Pommiers la placette - Enfouissement BT TEL Ch. de l'ancienne Eglise**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 186 259 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 156 884 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : **29 375 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

**Le Conseil**, entendu cet exposé

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **186 259 €**

Financements externes : **156 884 €**

**Participation prévisionnelle : 29 375 €**  
(frais SEDI + contribution aux investissements)

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de :

**29 375 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

⇒ **Voté à l'unanimité**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

**Objet :**

**45-2018 SEDI – Travaux sur réseaux d'éclairage public**

Proposition de délibération :

Suite à notre demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) envisage de réaliser dès que les financements seront acquis, les travaux présentés dans les tableaux ci-joints, intitulés :

**Collectivité : COMMUNE  
SURE EN CHARTREUSE (LA)  
Opération n° 17-003-407  
EP - Enf ch de l'ancienne Eglise**

**SEDI - TRAVAUX SUR RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC**

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 10 803 €

Le montant total des financements externes s'élèvent à : 9 894 €

La participation aux frais du SEDI s'élève à :

51 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à :

**857 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante au SEDI.

**Le Conseil**, entendu cet exposé

**1 - PREND ACTE** du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : **10 803 €**

Financements externes : **9 894 €**

**Participation prévisionnelle : 909 €**

*(frais SEDI + contribution aux investissements)*

**2 - PREND ACTE** de sa contribution aux investissements qui sera établie par le SEDI à partir du décompte final de l'opération

et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel maximum total de :

**857 €**

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et **tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.**

**Pour un paiement en 3 versements (acompte de 30%, acompte de 50% puis solde)**

**\* IMPORTANT : rayer les mentions inutiles**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS,  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE (LE PRESIDENT)

⇒ **Somme finale à déboursier par la commune : 909€**

⇒ **Voté à l'unanimité**

## COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

### **Objet :**

#### **46-2018 *Contrat de maintenance informatique***

⇒ **Dossier préparé par Jean VEDEL**

Lorsque nous avons mis en place la configuration informatique de la commune nouvelle de La Sure en Chartreuse, la commune a fait appel à l'entreprise JFB située à St Joseph de Rivière. En complément nous avons validé un contrat d'assistance sur la base de 10 heures de maintenance/an soit 576 € ht/an)

A l'usage, cette assistance n'est pas suffisamment réactive.

Jean VEDEL a demandé un devis de maintenance à une autre entreprise, L'entreprise « URGENCES MICRO » située à Grenoble. Celle-ci est venue faire gratuitement un audit des 6 postes communaux.

Sur ces 6 postes communaux, seuls les 2 du secrétariat sont utilisés quotidiennement.

La prestation de maintenance assuré par « URGENCES MICRO » (*hors logiciel de gestion BERGER LEVRAULT qui fait l'objet d'un contrat d'assistance séparé*) s'effectuera donc sur les 6 postes avec un prix de base de 1788 € ht/an ramené à 1068 € ht/an sans limite d'heures et couvrira les prestations suivantes :

- Assistance téléphonique prioritaire avec ligne téléphonique dédiée sans passer par le standard de « URGENCES MICRO ».
- L'assistance est complétée par une téléassistance avec prise en main à distance du PC concerné.
- Maintenance préventive mensuelle sur chaque poste
- Contrôle annuel de tous les postes
- Intervention sur site en cas de panne (seules les pièces défectueuses sont facturées)
- Intervention sur site en cas d'urgence à j+1 (du lundi au vendredi)

La proposition de « URGENCES MICRO » s'élève donc à 90 € ht/mois soit 1068 € ht/an pour 6 postes. Ceci représente un coût de 15 € ht/mois et par poste.



Jean-Christophe LEVEQUE demande s'il est possible de rompre sans difficulté le contrat actuel ?

Jean VEDEL répond qu'aucun contrat n'a été signé avec la société JFB.

La dénonciation du partenariat peut donc se faire par simple courrier et sans préavis. Il précise que ce sera également le cas avec « URGENCES MICRO ».

Jean VEDEL dit qu'il faut penser au droit d'usage de l'anti-virus (30 € ht/an ) ainsi que de l'abonnement annuel de Microsoft bureautique Office Home 365 (82 € ht/an). Il se rapprochera de la société JFB à ce sujet.

⇒ Le Conseil Municipal mandate Jean VEDEL pour officialiser le nouveau contrat de maintenance informatique auprès de la société «URGENCES MICRO », à partir du 01/01/2019 et pour dénoncer par téléphone et par courrier notre partenariat avec la société JFB à cette même date.

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

**Objet :**  
**47-2018 *Classement de la voirie communale***

Depuis l'établissement du dernier tableau de classement des voies communales, les communes ont fusionné, et je propose qu'il soit procédé à une mise à jour.

Le tableau existant est erroné et incomplet et il faut décider d'incorporer dans la voirie communale, les voies à caractère de chemins qui ont été viabilisées.

Je vous demande :

- De délibérer afin d'obtenir une aide technique de la CAPV / SAO - SATC afin d'établir un nouveau dossier de classement avec la dénomination des voies.
- De me charger pour faire procéder aux formalités selon les nouvelles dispositions insérées par La Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004 art. 62 II (Journal Officiel du 10 décembre 2004) qui a modifié l'article L 141-3 du code de la voirie routière

⇒ **Voté à l'unanimité**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

**Objet :**

**48-2018 *Frais de scolarité Ecole St Joseph de Rivière 2017/2018***

12 élèves de la Sure en Chartreuse ont été scolarisés en cycle primaire sur l'année scolaire 2017/2018. Ces élèves sont inscrits de manière historique avant la fusion des communes de St Julien de Ratz et de Pommiers La Placette sur cette école. Les élus de la commune de La Sure en Chartreuse s'étaient engagés à respecter la scolarisation de ces élèves sur leur école d'origine.

Pour rappel, le coût de scolarité des élèves de la commune sur l'école de St Joseph de Rivière sur l'exercice 2016/2017 était de 14 240 €, soit 16 élèves.

La commune de St Joseph de Rivière nous propose de maintenir le coût annuel par enfant à hauteur de 890 €/élève. Il est à noter que le coût révisé réel de fonctionnement de cette école s'élève à 1 376,16 €/an/élève hors amortissements et avec investissement.

Je vous propose d'accepter la proposition financière de facturation des frais de scolarité de l'école de St Joseph de Rivière pour l'année scolaire 2017/2018 sur la base de 890 €/année scolaire 2017-2018/enfant. La commune de St Joseph de Rivière émettra un mandat correspondant au prix unitaire de 890 € x 12 élèves soit 10 680 €.

Remarque : il est nécessaire de calculer le coût annuel de scolarité par enfant pour l'année 2017/2018

⇒ **Voté à l'unanimité**

## COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

### **Points Divers :**

⇒ Adhésion CIBC :

- Le Comité interprofessionnel des Bois de Chartreuse (CIBC) est une association en charge de la promotion du Bois de Chartreuse, elle est aussi porteuse de la demande en reconnaissance de l'AOC Bois de Chartreuse. Elle a besoin de l'adhésion des communes afin de montrer l'implication du territoire et des acteurs de la filière bois dans ce dossier auprès de l'institut National de l'Origine et de la qualité (INAO) et de ses financeurs.
- Attention : l'AOC Bois de Chartreuse a été reconnue en octobre 2018.
- La cotisation annuelle de 301€/an est considérée comme trop élevée par l'ensemble des élus eu égard à la surface de notre forêt communale « exploitable ». Jean-François GENEVE tente de négocier auprès du CIBC une diminution de cette cotisation pour le ramener à 106 €/an, somme correspondant à la cotisation des communes ayant moins de 100 ha de forêt communale.

⇒ Repas des anciens le 02/12

⇒ Arbre de Noël le 05/12

⇒ Téléthon 2018 le 08/12

⇒ Nouvelle composition du COCO :

Président : GOUIN Lionel

Vice-Président : TERMAT Alexandre

Trésorier : DICONNE Jérôme

Trésorier adjoint : LEPETIT Philippe

Secrétaire : GUINET Régine

Secrétaire adjoint : VEDEL Jean

⇒ **Conseil clôturé à 22h50**

COMMUNE DE LA SURE EN CHARTREUSE

PV du 29 novembre 2018

FEUILLET DE CLOTURE

-

41-2018 Présentation du projet d'agrandissement du centre Henri Bazire

42-2018 *Délibération modificative n°3*

43-2018 *SEDI – Travaux sur réseau France Telecom*

44-2018 *SEDI – Travaux sur réseau de distribution publique d'électricité*

45-2018 *SEDI – Travaux sur réseaux d'éclairage public*

46-2018 *Contrat de maintenance informatique*

47-2018 *Classement de la voirie communale*

48-2018 *Frais de scolarité Ecole St Joseph de Rivière 2017/2018*